

## CALPA 2023- Tableau des engagements

### Version Dijon Métropole retenue sur le Territoire Zéro Non Recours

		Montant État	Montant Dijon métropole
<b>Action 1 – Actions concernant l'accès aux droits</b>			
Action 1.1	Identifier des professionnels dédiés à l'accompagnement des publics demandeurs dans leurs démarches administratives et dans la lutte contre le non recours aux droits.	100 000 €	100 000 €
Action 1.2	Faciliter l'aller vers les communes pour proposer des ateliers de formation aux outils numériques destinés aux habitants repérés en difficulté avec l'outil informatique + faciliter la connaissance de cette offre auprès des habitants des communes. Renforcer l'existence de la plateforme VIA numérique.	10 000 €	10 000 €
<b>Action 2 – Action concernant la prévention spécialisée</b>			
Action 2.1	Créer les conditions d'un fonctionnement d'une équipe de prévention spécialisée dimensionnée en correspondance avec les besoins du territoire métropolitain.	140 000 €	140 000 €
<b>Action 3 – Actions concernant le logement et les ateliers socio-linguistiques</b>			
Action 3.1	Promouvoir un accompagnement renforcé autour de l'accès et du maintien dans le logement.	62 300 €	62 300 €
Action 3.2	Consolider un accompagnement spécifique auprès de publics en difficulté dans le rapport entretenu avec leur logement.	32 200 €	32 200 €
Action 3.3	Renforcer la réponse en matière d'ateliers socio-linguistiques à travers la création d'une action dédiée au public alpha.	2 500 €	2 500 €
<b>Total</b>		<b>347 000 €</b>	<b>347 000 €</b>

## CALPA 2023- Tableau des engagements

### Version Dijon Métropole non retenue sur le Territoire Zéro Non Recours

		Montant État	Montant Dijon métropole
<b>Action 1 – Actions concernant l'accès aux droits</b>			
Action 1.1	Identifier des professionnels dédiés à l'accompagnement des publics demandeurs dans leurs démarches administratives et dans la lutte contre le non recours aux droits. Approche généraliste.	80 000 €	80 000 €
Action 1.2	Faciliter l'aller vers les communes pour proposer des ateliers de formation aux outils numériques destinés aux habitants repérés en difficulté avec l'outil informatique + faciliter la connaissance de cette offre auprès des habitants des communes. Renforcer l'existence de la plateforme VIA numérique.	10 000 €	10 000 €
Action 1.3	Identifier des professionnels dédiés à l'accompagnement des publics en non demande dans leurs démarches administratives et dans la lutte contre le non recours aux droits en fonctionnant par des démarches d'aller vers.	20 000 €	20 000 €
<b>Action 2 – Action concernant la prévention spécialisée</b>			
Action 2.1	Créer les conditions d'un fonctionnement d'une équipe de prévention spécialisée dimensionnée en correspondance avec les besoins du territoire métropolitain.	140 000 €	140 000 €
<b>Action 3 – Actions concernant le logement</b>			
Action 3.1	Promouvoir un accompagnement renforcé autour de l'accès et du maintien dans le logement.	62 300 €	62 300 €
Action 3.2	Consolider un accompagnement spécifique auprès de publics en difficulté dans le rapport entretenu avec leur logement.	32 200 €	32 200 €
Action 3.3	Renforcer la réponse en matière	2 500 €	2 500 €

	d'ateliers socio-linguistiques à travers la création d'une action dédiée au public alpha.		
<b>Total</b>		<b>347 000 €</b>	<b>347 000 €</b>